

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : قد
اجتمع في يومكم هذا عيدان فمن شاء أجزأه من الجمعة وإنا مجمعون



D'après Iyas Ibn Abi Ramla Al Chami : J'ai vu
Mou'awiya Ibn Abi Sofiane (qu'Allah les agrée lui et
son père) demander à Zayd Ibn Arqam (qu'Allah
l'agrée): Est-ce que tu as assisté avec le Prophète (que
la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) à deux 'id
qui sont tombés le même jour (*) ?

Il a dit: Oui.

Mou'awiya Ibn Abi Sofiane (qu'Allah les agrée lui et
son père) a dit: Comment a t-il fait ?

Zayd Ibn Arqam (qu'Allah l'agrée) a dit: Il a prié la
prière du 'id puis il a accordé une facilité pour le
joumou'a et il a dit: « Celui qui veut prier qu'il prie ».
(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1070 et
authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de
Sounan Abi Daoud)



(*) C'est à dire le 'id qui tombe un vendredi.

عن إياس بن أبي رملة الشامي قال : شهدت معاوية بن أبي سفيان رضي الله عنهما وهو يسأل زيد بن أرقم رضي الله عنه فقال : أشهدت مع رسول الله صلى الله عليه و سلم عيدين اجتمعا في يوم ؟

قال : نعم

قال : فكيف صنع ؟

قال : صلى العيد ثم رخص في الجمعة فقال : من شاء أن يصلي فليصل رواه أبو داود في سننه رقم ١٠٧٠ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي (داود)

1- Il est permis à celui qui a prié la prière du 'id de ne pas assister au joumou'a

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit: « L'avis juste est que celui qui a assisté au 'id n'est pas tenu d'assister au joumou'a mais l'imam doit tout de même prier le



joumou'a afin qu'y assistent ceux qui le souhaitent et ceux qui n'ont pas assisté au 'id.

Ceci est ce qui est rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et de ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) comme 'Omar, 'Othmane, Ibn Mas'oud, Ibn 'Abbas, Ibn Zoubayr et d'autres et il n'y a pas de divergence connue entre les compagnons du Prophète sur cela ».

(Majmou' Al Fatawa 24/211)

2- Le mieux est d'assister au joumou'a

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes il y a deux 'id qui sont rassemblés dans votre jour-ci: celui qui veut ceci lui suffira vis-à-vis du joumou'a (*) et nous allons faire le joumou'a ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1073 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud (Cheikh Albani)